Centres de loisirs

2015 • 2016

Mode d'emploi

Maternels
Élémentaires

Pré-Ados
Ados

ville de Levallois

LES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES

Les Centres de Loisirs sont exclusivement réservés aux enfants levalloisiens

Les Centres de Loisirs accueillent les enfants de 3 à 12 ans (maternelle à CM2 compris) le matin, le soir après la classe, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Le matin et le soir, les Centres de Loisirs accueillent exclusivement les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Levallois, **que leurs deux parents aient une activité professionnelle ou non**. Ils sont orientés dans un Centre de Loisirs ou une Maison de l'Enfance en fonction de l'école qu'ils fréquentent. Le mercredi et pendant les vacances scolaires, les Centres de Loisirs sont ouverts à tous les enfants levalloisiens qui le souhaitent, y compris ceux scolarisés dans les écoles privées de Levallois sous contrat d'association ou dans des écoles extérieures à la commune, **que leurs deux parents aient une activité professionnelle ou non**.
Ils sont orientés dans un Centre de Loisirs en fonction de l'école ou du secteur géographique de leur lieu de résidence et de leur âge. Plus de 2000 enfants sont accueillis durant l'année scolaire.

Les équipes d'animation

Chaque équipe d'animation des dix-neuf structures, de deux clubs pré-ados, d'un club ados et du centre pour enfants porteurs de handicaps « L'Arkanciel » est composée d'un Directeur, d'un Adjoint, et d'une équipe d'animateurs. Le nombre de personnes pour l'encadrement est, conformément à la législation, déterminé en fonction du nombre d'enfants, soit un animateur pour 10 enfants pour les 3-6 ans et un animateur pour 14 enfants pour les 7-12 ans.

Les équipes d'animation sont constituées de Directeurs diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur et d'animateurs diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur BPJEPS (ces diplômes sont délivrés sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports).

Les projets et activités

En début d'année, chaque Centre de Loisirs reçoit un agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports et élabore un projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du projet éducatif global de la Ville. Les Centres de Loisirs contribuent à la mise en œuvre de ces orientations en proposant des activités d'intérieur et de plein air avec un souci permanent d'adaptation à l'âge de chaque enfant.

- **Des activités culturelles**
  Musée, expositions, débat, cinéma…
- **Des activités sportives**
  Piscine, patinoire, jeux de plein air, équitation, école des sports…
- **Des sorties à la journée**
  Base de loisirs, parc animalier, parc de loisirs…
- **Des activités d'expression et de création**
  le théâtre, la musique, la vidéo, les arts plastiques, le multimédia, la photo, les arts du cirque…

Tout au long de l'année, les programmes affichés dans les Centres et sur le site de la ville www.ville-levallois.fr informent les familles des activités et des projets en cours.
Attention : les programmes peuvent être modifiés en fonction de la météo, du nombre d'enfants ou de la programmation culturelle, sportive de la ville.

Les horaires

Accueil du matin "Réveil matin"
De 7 h 45 à 8 h 20 dans toutes les maternelles et élémentaires publiques.

Accueil du soir "La pause cartable"
Maternelles de 15 h 30 à 19 h.
L'accueil des parents s'échelonne entre 17 h et 19 h.
Élémentaires de 15 h 30 à 19 h.
L'accueil des parents s'échelonne entre 17 h et 19 h.

Le mercredi
- de 13 h 15 à 19 h sans déjeuner.
- de 11 h 30 à 19 h avec déjeuner.

Accueil des parents le soir entre 17 h et 19 h.
Pour les enfants scolarisés hors de la commune, il est impératif de prévenir par téléphone le Directeur du centre de loisirs la veille entre 17 h et 19 h.

Les vacances scolaires

De 7 h 45 à 19 h.
L'accueil des enfants le matin s'effectue entre **7 h 45** et **9 h**.
L'accueil des parents le soir s'effectue entre **17 h** et **19 h**.
Pour permettre le bon déroulement des activités, les parents ne peuvent venir chercher les enfants avant **17 h** .

Accueil à la demi-journée

Les enfants peuvent être accueillis à la demi-journée.

- **Le matin**
  de **7 h 45** à **11 h 30** s'ils ne déjeunent pas au Centre.
  de **7 h 45** à **13 h 30** s'ils déjeunent au Centre.
- **L'après-midi**
  de **11 h 30** à **19 h** s'ils déjeunent au Centre.
  de **13 h 30** à **19 h** s'ils ne déjeunent pas au Centre.

Pour l'accueil à la demi-journée, il est impératif de prévenir par téléphone le responsable du Centre de Loisirs, le jour même avant 9 h. Pour la bonne organisation des activités et le respect du groupe, les horaires des Centres de Loisirs doivent être impérativement respectés. Des retards répétés peuvent conduire à l'exclusion de l'enfant pour une période déterminée.

La carte Lev'abeille

La carte Lev'abeille, qui sert de "cahier de présence informatique" est déjà en place.
Comme pour la restauration scolaire, cette carte s'utilise dans le cadre des Centres de Loisirs. Elle doit être passée devant la borne installée à l'entrée de chaque établissement.

IMPORTANT !

Vacances scolaires • réservation obligatoire

L'encadrement des enfants est strictement régi par la Loi et contrôlé par les autorités compétentes. Il est impératif que la Municipalité réponde totalement aux normes de sécurité d'encadrement des enfants. Il est donc impératif de connaître à l'avance le nombre d'enfants qui fréquenteront les Centres de Loisirs durant chaque période de vacances scolaires.

Deux possibilités pour réserver une place au Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires

- Internet, sur le site de la Ville, www.ville-levallois.fr, en se munissant au préalable du code famillle et du mot de passe.
- En remplissant le formulaire à disposition dans les Centres de Loisirs. À retourner au directeur du Centre de Loisirs de l'enfant.

Calendrier des inscriptions durant les vacances scolaires

- **Toussaint 2015**
  du 14 septembre au 2 octobre 2015
- **Noël 2015**
  du 16 novembre au 4 décembre 2015
- **Hiver 2016** : du 4 au 29 janvier 2016
- **Printemps 2016** : du 14 mars au 1er avril 2016
- **Été 2016** : du 16 mai au 10 juin 2016

Les enfants qui auraient été inscrits pendant les vacances précédentes et n'auraient pas été présents ainsi que les enfants qui n'auraient pas été préalablement inscrits, ne pourront être accueillis.

La santé

Un enfant présentant une affection contagieuse ne peut être accueilli.

Un enfant légèrement malade ne peut fréquenter le Centre de Loisirs que sur présentation d'un certificat médical de non-contagion.

Si, pour des raisons de santé, un enfant ne peut participer à une activité programmée par le Centre de Loisirs, l'équipe d'animation doit être impérativement informée.

Les éventuelles allergies alimentaires ou habitudes très spécifiques doivent impérativement être indiquées au directeur du Centre de Loisirs dès le premier accueil de l'enfant.

En cas de maladie ou d'accident durant la présence en Centre de Loisirs, les parents sont immédiatement prévenus par téléphone.

En cas de blessure ou de maladie légère, les parents informés conduiront eux mêmes leur enfant chez le médecin.

En cas de blessure ou de maladie plus grave, le responsable du Centre appellera le SAMU ou les Pompiers qui emmèneront l'enfant à l'hôpital le plus proche. Les parents sont tenus de se rendre auprès de leur enfant dans les plus brefs délais.

Les règles de vie

Un enfant ne peut être admis dans un Centre de Loisirs maternel qu'à la condition qu'il soit propre (sans couche).

Les objets de valeur (bijoux, téléphone portable, game-boy…) sont interdits dans les Centres de Loisirs. La responsabilité des Centres de Loisirs ne peut être engagée en cas de détérioration ou de perte d'objets personnels de valeur.

Il est recommandé d'éviter les vêtements de marques et de prix, les enfants participant à des activités salissantes (peinture, poterie, collage, sorties en forêt, à la campagne à Fontenay-Saint-Père…). La responsabilité des Centres de Loisirs ne peut être engagée en cas de détérioration ou de perte des vêtements.

Il est aussi recommandé aux parents d'habiller les enfants avec des vêtements adaptés aux activités proposées et de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

Le goûter

Le soir après l'école

Les enfants d'élémentaires doivent apporter leur goûter. Un goûter est servi uniquement aux enfants de maternelles (facturé avec la restauration scolaire).

Le mercredi et les vacances scolaires, le goûter est prévu par les Centres de Loisirs maternels et élémentaires (facturé avec la restauration scolaire).

Les relations avec les familles

Aucun enfant ne peut être remis à une personne autre que l'un de ses parents (garde d'enfants, baby-sitter, mais également grands-parents, oncles ou tantes…) sans décharge écrite de son ou ses tuteurs légaux.

Aucun enfant ne peut être remis à un frère ou une sœur âgé(e) de moins de 12 ans. Une autorisation parentale est également exigée.

Le responsable du Centre de Loisirs est habilité à demander à toute personne autorisée à venir chercher un enfant, de justifier de son identité par une pièce d'identité. Cela peut également être demandé aux parents en début d'année.

Les enfants des Centres de Loisirs élémentaires sont autorisés à sortir seuls si les tuteurs légaux ont rempli la rubrique correspondante sur la fiche d'inscription.

Aucune autorisation de sortie ne peut être effectuée par téléphone.

Les parents sont tenus de donner leurs coordonnées téléphoniques afin d'être joints à tout moment, en cas de maladie ou d'accident de leur enfant.

Il est impératif que les parents informent le responsable du Centre de Loisirs et la Direction des Affaires scolaires, en l'Hôtel de Ville, en cas de modification des coordonnées téléphoniques en cours d'année.

Les fiches d'inscription et sanitaire de liaison doivent impérativement être remises, dûment remplies, au responsable du Centre de Loisirs dès le premier jour de présence (aucun enfant ne sera accueilli sans ses fiches).

En cas de séparation des parents, une photocopie de tous les actes officiels confiant la garde de l'enfant à l'un des parents doit être remise au responsable du Centre de Loisirs au plus tard le premier jour de présence (aucun enfant ne sera accueilli sans ces documents). Le parent ayant la garde de l'enfant doit également remettre au responsable du Centre de Loisirs une attestation autorisant à confier l'enfant à l'autre parent, s'il se présente (aucun enfant ne sera accueilli sans cette attestation).

En cas de garde partagée, un calendrier précis de l'alternance de la garde, y compris durant les vacances scolaires, doit être remis au responsable du Centre de Loisirs.

Une bonne communication permet un bon partenariat. Les responsables de chaque Centre de Loisirs sont disponibles pour répondre à l'ensemble des préoccupations des parents.

N'hésitez pas à discuter avec eux de la journée de votre enfant, tenez-les au courant des événements pouvant marquer sa vie, donnez leur toute information utile à la compréhension de sa personnalité, n'oubliez aucune consigne concernant sa santé, son sommeil ou ses habitudes alimentaires.

Les Centres de Loisirs maternels

- **Alfred-de-Musset**
  151 rue Danton • 01 47 48 08 89
- **Anatole-France**
  100 rue Danton • 01 47 58 12 40
- **Buffon**
  88 rue Paul-Vaillant-Couturier • 01 47 15 78 79
- **Charles-Perrault**
  17 rue Chaptal • 01 40 89 06 13
- **George-Sand**
  15 rue Baudin • 01 47 57 15 98
- **Jules-Ferry**
  123 rue Louis-Rouquier • 01 47 37 32 57
- **Louis-Pasteur**
  5 rue Pasteur • 01 47 57 42 31
- **Maurice-Ravel**
  7 allée Youri-Gagarine • 01 47 56 94 38
- **Saint-Exupéry**
  5 place du 11 novembre • 01 47 39 55 92
- **Jean-Jaurès**
  130 rue du Président Wilson • 01 47 37 57 44

Les Centres de Loisirs élémentaires

- **L'Abeille**
  55 rue Paul-Vaillant-Couturier • 01 47 15 76 95
- **Anatole-France**
  100 rue Danton • 01 41 34 01 28
- **George-Sand**
  15 rue Baudin • 01 47 57 61 49
- **Buffon**
  86 rue Paul-Vaillant-Couturier • 01 47 15 78 77
- **Françoise-Dolto**
  7 rue Marius-Aufa • 01 47 59 62 93
- **Jean-de-La-Fontaine**
  55 rue Rivay • 01 47 31 95 80
- **Jules-Ferry**
  114-118 rue Louis-Rouquier • 01 47 15 77 70
- **Le Petit Prince**
  34 rue Collange • 01 55 21 42 99
- **Maurice-Ravel**
  27 rue de Lorraine • 01 47 30 21 88

Divers

- **Le Potager**
  7 rue du Saussaye • Fontenay-Saint-Père (78)
  01 34 79 16 64

Les Clubs Pré-Ados et Ados

Le Club Pré-Ados s'adresse aux jeunes de 11 à 13 ans, un âge intermédiaire et difficile, au sortir de l'enfance. Le Club Ados est réservé aux jeunes de 14 à 17 ans qui sont déjà presque des adultes.
Quel que soit leur âge, les Clubs leur proposent de se retrouver pour des animations et des sorties encadrées par des animateurs de la Ville.
Activités proposées : sorties culturelles et sportives, ateliers spécialisés (photo, informatique, arts plastiques, théâtre…) et, durant les vacances scolaires, séjours découvertes et sportifs.
Les conditions d'accueil sont identiques à celles des Centres de Loisirs

Horaires Club Pré-Ados

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 19 h.
Mercredi de 9 h à 19 h.
Samedi de 13 h 30 à 19 h.
Pendant les vacances scolaires,
du lundi au vendredi de 9 h à 19 h.

Horaires Club Ados

Mardi, jeudi mardi et jeudi 16 h 19 h
et vendredi 16 h 20 h.
Mercredi de 9 h à 19 h.
Samedi de 13 h 30 à 19 h.
Pendant les vacances scolaires,
du lundi au vendredi de 9 h à 19 h.

2 Club Pré-Ados

- 48 rue Camille-Pelletan • 01 47 39 39 62
  clubpreados1@ville-levallois.fr
- 7 rue de l'Aspirant Dargent • 01 47 57 49 68
  clubpreados2@ville-levallois.fr

Club Ados "L'Appart"

- 14 rue de Lorraine • 01 47 57 19 25
  clubados@ville-levallois.fr

Attention !

L'équipe des Centres de Loisirs et Clubs s'engage à

- Assurer à chaque enfant le meilleur accueil.
- Mettre à disposition des enfants un personnel qualifié.
- Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant.
- Respecter le rythme de vie de chaque enfant selon son âge.
- Contribuer au développement intellectuel et social des enfants.
- Être disponible à tout instant pour répondre aux questions des parents.

Les parents s'engagent à

- Inciter leur enfant à respecter les règles de la collectivité.
- Respecter les horaires d'accueil.
- Signaler tout changement de situation familiale (notamment en ce qui concerne l'autorité parentale).
- Informer à tout moment l'équipe des Centres de Loisirs des problèmes médicaux de l'enfant.
- Venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais en cas d'accident ou de maladie.
- Signaler impérativement les changements de coordonnées professionnelles ou personnelles pour pouvoir être joint à tout moment de la journée.
- Inscrire leur(s) enfant(s) avant les vacances scolaires.

Direction des Centres de Loisirs

Tél • 01 47 15 76 82
centresdeloisirs@ville-levallois.fr
38 rue Jules-Guesde

Isabelle Balkany
Premier Adjoint au Maire délégué à la Vie scolaire et à la Jeunesse

Olivier Chauvin
Directeur du service

Robin Forget
Directeur de la vie scolaire et périscolaire

Sophie Mirot
Directeur des Centres de loisirs

À la date de la diffusion de ce fascicule, le plan Vigipirate est toujours en vigueur et une restriction d'accès aux locaux des Centres de Loisirs reste effective